

Termes & conditions

1. Réservations

Pour garantir la réservation définitive, la totalité du montant des cours prévus doit être obligatoirement versée.

2. Tarifs

Les tarifs sont en CHF et recommandé par l'Association Suisse des Professeurs d'escalade et l'ASGM.. Les prix en Euros sont des prix indicatifs susceptibles d'être adaptés à tout moment suivant le cours de change. Le prix des entrées aux salles d'escalade et des locations de matériel comme casque, baudrier, chaussons, longes de via ferrata etc. ne sont pas inclus dans l'heure du cours.

3. Cours particuliers

Pour les cours particuliers, vous devez vous présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur le document de réservation. En cas de retard, merci de nous informer au plus vite, afin que nous puissions aviser votre moniteur. Le cours se terminera néanmoins à l'heure prévue. Sans nouvelles de votre part, votre moniteur vous attendra 30 minutes à partir de l'heure de départ de votre cours. Passé ce délai, la prestation sera due dans sa totalité. L'école se réserve le droit de retarder l'heure de départ des cours.

4. Assurance qualité fournie par le client

Le client se doit d'appliquer les instructions du professeur de sports de neige ou d'escalade à la lettre, à défaut de quoi ce dernier a le droit de mettre immédiatement un terme à son mandat, et le client sera tenu de verser l'intégralité de la rémunération contractuelle.

Le client s'engage à informer spontanément son professeur d'escalade, de ski ou son guide d'éventuels risques le concernant (notamment de nature médicale). En l'absence d'indications contraires, le client garantit au guide qu'il dispose des qualités requises (condition, santé psychique et physique, expérience de la montagne, pied sûr, absence de vertige, équipement, etc.) pour réaliser la course faisant l'objet du contrat. Si un client ne remplit pas son obligation d'information, en cas de problème, le guide est en droit de rebrousser chemin immédiatement, et le client sera tenu de verser l'intégralité de la rémunération contractuelle..

Le client accepte les risques inhérents à la course, indépendamment du fait que le mandat soit effectué avec diligence par le guide.

5. Assurances

L'école d'escalade, confirme avoir contracté une assurance responsabilité civile professionnelle pour une couverture subsidiaire de CHF 5 millions par accident, comprenant dégâts corporels et matériels. Terre d'escalade se doit de fournir, sur demande du client, une photocopie de sa police d'assurance afin de prouver qu'il a effectivement souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

De plus, les employés de Terre d'escalade sont couverts par les assurances obligatoires et habituelles, notamment l'assurance maladie et accidents.

Il incombe au client de contracter les assurances suivantes (recommandées), en son nom et à ses propres frais :

- Assurance en cas de désistement, également appelée assurance de frais
- Assurance d'annulation
- Assurance maladie et accidents
- Assurance couvrant les frais de recherches, sauvetage et rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans la mesure où ces clauses ne sont pas déjà incluses dans l'assurance maladie et accidents
- Assurance responsabilité civile incluant les accidents en montagne
- Assurance couvrant les frais de sauvetages, de rapatriement, d'accident lors de stage à l'étranger

6. Annulation cours d'escalade

Toute réservation devra être honorée avant la date du cours.

Le délai d'annulation pour votre réservation est :

- Remboursement partiel (50%) : En cas d'annulation de la réservation entre 21 et 31 jours avant la date de début des cours, 50% du prix total est dû.
- Remboursement partiel (75%) : En cas d'annulation de la réservation entre 14 et 21 jours avant la date de début des cours, 75% du prix total est dû.
- Aucun remboursement (100%) : En cas d'annulation de la réservation entre 14 jours et la date de début des cours, 100% du prix total est dû.

Conditions spéciales en cas de maladie :

Toute annulation due à une maladie, avant le délai d'annulation et sur présentation d'un certificat médical, donnera lieu à l'émission d'un avoir de la valeur de la réservation. Cet avoir sera valable pour une période de 12 mois.

Conditions météorologiques :

Nous n'annulons aucun cours d'escalade en raison de mauvais temps. Il est de votre responsabilité de vous couvrir contre ce type d'événement.

Délais de remboursement :

Passé le délai d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas d'un paiement d'un acompte, la totalité devra être due dans les plus brefs délais.

7. Camp d'été

1. Paiement :

- Pour valider votre réservation, un montant de 50% de la valeur totale de la réservation vous sera demandé dans les 10 jours suivant la réservation.
- Le solde sera dû en totalité au plus tard un mois avant la date du stage ou selon les indications spécifiées sur la facture.

2. Délai d'annulation :

- Le délai d'annulation pour votre réservation est :
- Remboursement partiel (50%) : En cas d'annulation de la réservation entre 45 et 60 jours avant la date de début des cours, 50% du prix total est dû.

- Remboursement partiel (75%) : En cas d'annulation de la réservation entre 31 et 45 jours avant la date de début des cours, 75% du prix total est dû.
 - Aucun remboursement (100%) : En cas d'annulation de la réservation entre 31 jours et la date de début du stage, 100% du prix total est dû.
 - Cependant, dès que les frais de l'organisation sont engagés, aucun remboursement ne sera effectué.
3. Aucun remboursement après les délais :
- Passé le délai d'annulation, plus aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas d'un paiement d'un acompte, la totalité devra être due dans les plus brefs délais.
4. Confirmation du programme - camp d'été :
- Pour les camps d'été, le programme est confirmé dès 3 inscriptions.
 - En cas de 2 inscriptions, le programme sera adapté ou le camp annulé selon entente et au plus tard 2 semaines avant le début du camp.

8. Stage escalade en Suisse et à l'étranger

1. Paiement :
- Pour valider votre réservation, un montant de 50% de la valeur totale de la réservation vous sera demandé dans les 10 jours suivant la réservation.
 - Le solde sera dû en totalité au plus tard un mois avant la date du stage ou selon les indications spécifiées sur la facture.
2. Délai d'annulation :
- Le délai d'annulation pour votre réservation est :
 - Remboursement partiel (50%) : En cas d'annulation de la réservation entre 75 et 90 jours avant la date de début des cours, 50% du prix total est dû.
 - Remboursement partiel (75%) : En cas d'annulation de la réservation entre 61 et 75 jours avant la date de début des cours, 75% du prix total est dû.
 - Aucun remboursement (100%) : En cas d'annulation de la réservation entre 61 jours et la date de début du stage, 100% du prix total est dû.
 - Cependant, dès que les frais de voyage sont engagés, aucun remboursement ne sera effectué.
3. Aucun remboursement après les délais :
- Passé le délai d'annulation, plus aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas d'un paiement d'un acompte, la totalité devra être due dans les plus brefs délais.
4. Responsabilité du participant :

- Il est de votre responsabilité de vous couvrir contre ce type d'événement. Nous vous recommandons vivement de souscrire à une assurance voyage adéquate.

9. Responsabilité

Terre d'escalade ne pourra être tenue responsable de blessures ou autres intervenues au cours du déroulement des prestations dispensées dans le cadre légal de leur exercice.

10. Juridiction compétente

En cas de litige issu du contrat de professeur de sports de neige et d'escalade ASGM, les tribunaux ordinaires sont déclarés compétents.

Les parties contractuelles s'accordent sur le fait que le domicile du guide est le seul pris en compte pour déterminer la juridiction compétente.

11. Photos et vidéos

Des photos et vidéos peuvent être prises pendant les cours d'escalade afin de promouvoir Terre d'escalade sur les réseaux sociaux et le site internet. Si vous ne souhaitez pas que vos photos soit utilisées, il suffira de le mentionner au début du cours ou lors de l'inscription.

12. COVID

En cas de quarantaine ou fermeture des établissements, les cours seront déplacés à une date ultérieure.